

MANUEL

Intelli-feu

à l'intention des propriétaires

Protégez votre demeure contre les incendies de forêt

Vos voisins et vous-même pouvez réduire les risques d'incendie de forêt en suivant ces simples mesures de prévention.

Faites le test d'évaluation **Intelli-feu!**

Est-ce que votre demeure est en péril?



 Ontario

This publication is also available in English.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario aimerait remercier Partners in Protection pour avoir fourni les renseignements utilisés dans la présente publication. Nous aimerions également remercier Alberta Sustainable Resource Development qui nous a permis d'utiliser leur manuel *FireSmart* comme modèle pour notre publication ontarienne.

Renonciation

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et la Couronne n'acceptent aucune responsabilité pour toute perte ou tout dégât subi(e) ou résultant des renseignements, des actions ou du manque d'action associés à ce manuel.

La réalité rurale

Les incendies de forêt peuvent se propager à une vitesse incroyable. Ils peuvent se déplacer d'une cime d'un arbre à l'autre à une vitesse de jusqu'à 15 kilomètres à l'heure.

En Ontario, les incendies de forêt sont un phénomène naturel. Au cours des derniers siècles, de vastes espaces ontariens ont été brûlés plusieurs fois. La foudre est jugée être la seule cause naturelle d'incendie de forêt et près de 50 % des incendies de forêt de l'Ontario sont causés par le foudroiement. L'autre 50 % est de cause humaine.

Au cours des derniers 10 ans, plus de 1 200 incendies de forêt en moyenne ont sévi en Ontario chaque année, brûlant plus de 200 000 hectares de terres forestières annuellement. Des familles ont parfois dû être évacuées de leurs collectivités et des maisons et chalets ont été détruits.

Si vous vivez dans une région forestière ou à proximité d'une telle région, vous vivez dans une « interface » des régions naturelles et urbaines et il se peut que vous ayez à affronter la menace d'un incendie de forêt un de ces jours. La meilleure protection contre les pertes, les dégâts ou les blessures causés par un incendie est la prévention. Mais vous pouvez également adopter des mesures pour réduire le risque de perte ou de dégât à votre propriété en cas d'incendie de forêt.

Le présent **Manuel *Intelli-feu* à l'intention des propriétaires** fournit des renseignements et des suggestions pour réduire le risque d'un incendie de forêt.



PHOTO : BILL BERESKA

Planifiez

Bien préparer sa demeure et sa collectivité ne garantit pas que vous n'aurez jamais de dégâts causés par un incendie mais cela réduit les risques. N'oubliez pas d'assurer votre demeure.

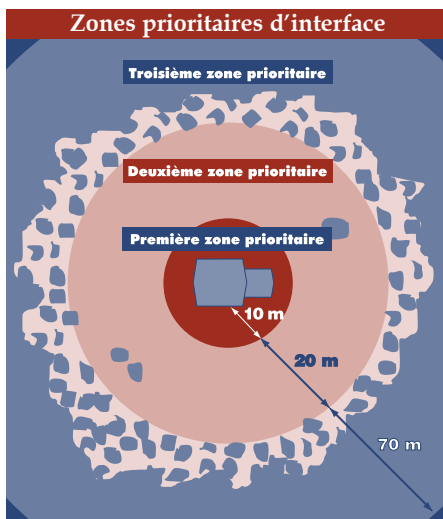
Certaines de ces mesures de prévention sont peu dispendieuses et peuvent réduire de beaucoup les dangers posés par les incendies. D'autres exigent une planification et des changements à long terme.

Examinons trois points importants qui peuvent réduire les dégâts causés à votre propriété en cas d'incendie.

Préparation du terrain

N'importe quel type de végétation peut prendre feu.

Les arbres mûrs, les buissons et les herbes, même les réserves de rondins, sont des combustibles en cas d'incendie. Leur beauté et leur utilité disparaissent devant un incendie ravageur. Il est très important de gérer l'espace autour de votre demeure et de vos bâtiments.



Ce diagramme montre les zones prioritaires qui entourent la zone d'interface d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments.



Avez-vous un espace dégagé autour de votre demeure et de vos bâtiments?

Les premiers 10 mètres d'espace autour de votre demeure sont votre première zone prioritaire. C'est la zone la plus importante à gérer pour se protéger contre un incendie. Un bon espace dégagé qui ne renferme pas de matériel inflammable donne une meilleure chance aux pompiers de sauver votre demeure en cas d'incendie. Une demeure qui n'a pas cet espace dégagé rend la tâche des pompiers difficile, sinon impossible.

Que faire?

Enlevez tout buisson, arbre, amoncellement de broussailles ou réserve de rondins qui se trouve dans cet espace et n'oubliez pas de tondre et d'arroser l'herbe régulièrement.

Votre deuxième zone prioritaire est-elle une zone « Intelli-feu »?

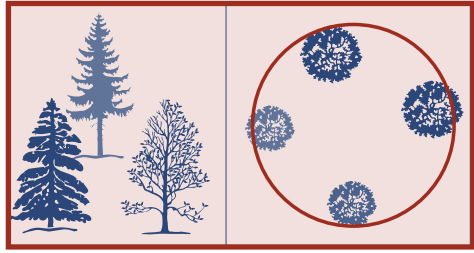
La deuxième zone prioritaire est située entre 10 et 30 mètres de votre demeure. Dans cette zone, vous devez réduire et gérer les sources possibles de matériel inflammable afin qu'un incendie n'ait rien à brûler.

Que faire?

Enlevez les arbres et les débris qui encourageraient un incendie à se répandre vers la cime. Assurez-vous que la cime de chaque arbre ne touche pas aux autres cimes.

Enlevez ou réduisez le nombre de conifères dans la zone. Des conifères comme les pins et les épinettes prennent feu beaucoup plus facilement que des feuillus.

Par exemple, les trembles, les peupliers et les bouleaux ont tous des taux d'inflammabilité peu élevés.



Densité de peuplement peu élevée où les arbres sont très espacés et les cimes ne se touchent pas ou ne se chevauchent pas.

Enlevez les débris ligneux morts, les massifs d'arbustes épais et les arbres mûrs qui pourraient permettre à un feu de surface de se propager à l'étage supérieur de la forêt. C'est ce qu'on appelle les « combustibles étagés » qui permettent à un incendie d'atteindre la cime des arbres, créant un feu de cimes incontrôlable.

Étant donné qu'un incendie se propage plus rapidement en remontant une pente, il est important d'élargir la deuxième zone prioritaire sur les pentes descendantes et sur celles qui sont exposées au vent.

Pouvez-vous intégrer votre troisième zone prioritaire dans votre plan d'entretien Intelli-feu?

La troisième zone prioritaire commence à 30 mètres de toute structure et s'étend sur une distance de 100 mètres et plus. Il ne faut pas enlever toutes les matières combustibles dans la forêt mais plutôt éclaircir cette zone afin que les incendies soient d'intensité peu élevée et puissent être éteints plus facilement.

Que faire?

Éclaircissez ou diminuez le nombre d'arbres et d'arbustes qui forment l'étage inférieur, gardez les feuillus qui résistent au feu et gérez le couvert forestier pour réduire les risques d'un incendie de cimes.

Voici...

des mesures simples et économiques que n'importe qui peut adopter pour créer une demeure, une collectivité ou un lieu commercial « Intelli-feu ». Pour que ces mesures soient efficaces, elles doivent être mises en œuvre de façon permanente.



PHOTO : RICK ARTHUR

Gazon ou matériel ininflammable

- à moins de 10 mètres des bâtiments (0 point).
- entre 10 et 30 mètres des bâtiments (0 point).

Construction de demeures et de lieux commerciaux

Notre deuxième ensemble de mesures vise les matériaux et techniques de construction. Il se peut qu'il ne soit pas pratique ou économique d'appliquer toutes ces mesures à des structures qui existent déjà mais plusieurs sont très faciles à adopter. D'autres peuvent faire partie de plans d'entretien ou de rénovation à long terme et être intégrées à de nouvelles habitations lors de leur conception et construction.

Est-ce que votre toit est de type « Intelli-feu »?

Les matériaux de toiture qui résistent au feu sont le métal, le bitume et les bardeaux de fente traités avec une cote ULC. Les bardeaux de fente et autres bardeaux non traités en bois n'offrent aucune résistance au feu. Ces matériaux sont un combustible idéal pour un feu non maîtrisé.

Même si vous ne planifiez pas de changer votre toiture pendant les prochaines années, vous gagnerez à vérifier que votre toit actuel n'est pas couvert de débris inflammables et qu'aucun matériel inflammable, comme des branches ou de la végétation surplombantes, ne fournit du combustible aux étincelles et à la braise qui sont projetées dans les airs.

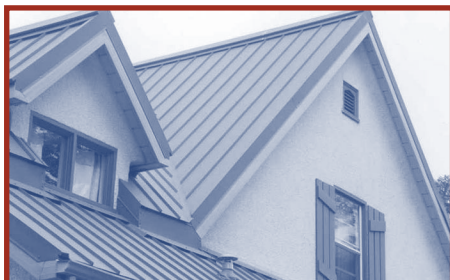


PHOTO : KELVIN HIRSCH

Le métal, la tuile, le bitume, les bardeaux de fente traités avec une cote ULC ou d'autre matériel ininflammable (0 point) – ce sont les matériaux qui résistent le mieux aux incendies et ils restent efficaces même lorsqu'un incendie grave sévit.



PHOTO : KELVIN HIRSCH

Bardeaux de fente en bois sans cote ULC (30 points) – n'offrent aucune protection contre les incendies.



PHOTO : KELVIN HIRSCH

Bardage ininflammable (0 point)

Des matériaux comme le stucco, le bardage de métal, la brique, les bardeaux de fibrociment, les blocs en béton, le béton coulé et la pierre offrent une résistance supérieure aux incendies.

Est-ce que vos murs extérieurs sont de type « Intelli-feu »?

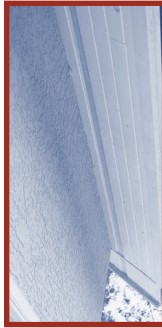
Les matériaux comme le stucco, le métal, la brique et le ciment offrent une résistance supérieure aux incendies de forêt. Les rondins et le bois massif sont un peu moins efficaces et le bardage en bois ou en vinyle offre très peu de protection.

Est-ce que votre demeure renferme des zones propices aux incendies?

Si vous construisez votre demeure, vous devriez réduire les endroits qui offrent un abri ou une cachette aux étincelles et à la braise transportées dans l'air.

Les saillies de toit fermées et les soffites grillagés sont préférables à ceux qui restent ouverts ou non grillagés. De même, les terrasses et les balcons non fermés ou grillagés posent des risques.

Les équipes de lutte contre le feu appellent tous ces coins ouverts des « accumulateurs de feu ». Ces endroits augmentent la vulnérabilité d'une structure aux incendies non maîtrisés.



Saillies de toit fermées, orifices de ventilation avec un grillage de 3 millimètres et accessibles (0 point)



Saillies de toit fermées, orifices de ventilation sans grillage de 3 millimètres (1 point)



Saillies de toit ouvertes, orifices de ventilation non grillagés (6 points)

PHOTOS : DON MORTIMER

Est-ce que vos portes et fenêtres sont de type « Intelli-feu »?

Le verre trempé résiste bien aux dégâts causés par le feu. Les fenêtres avec une vitre double ou thermique fournissent une protection moyenne et les fenêtres à vitre simple n'offrent vraiment aucune protection.



PHOTO : PELLA WINDOWS

Verre trempé (0 point) – le verre trempé fournit une protection optimale.



PHOTO : KELVIN HIRSCH

Vitre simple (2 ou 4 points)



PHOTO : PELLA WINDOWS

Vitre double (1 ou 2 points) – la vitre double ou thermique fournit une protection moyenne.

Ne soyez pas la cause d'un incendie de forêt

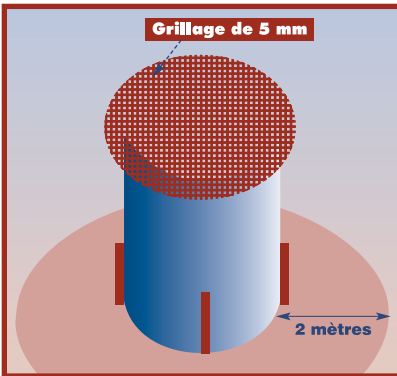
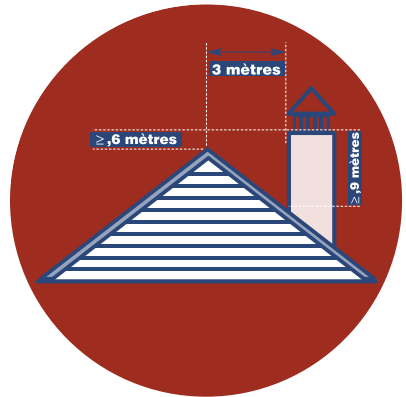
Cet ensemble d'objectifs vise à ne pas devenir la cause d'un incendie de forêt.

Assurez-vous que votre cheminée est de type « Intelli-feu »

Les cheminées devraient être construites pour satisfaire aux exigences en vigueur du Code du bâtiment de l'Ontario et elles devraient être grillagées avec un pare-étincelles approuvé.

Tonneaux de brûlage et cendriers

Pour vous débarrasser en toute sécurité des débris ligneux, vous devriez songer à les déchiqueter et à les composter ou à les apporter dans un lieu d'enfouissement.



Si vous devez les brûler, assurez-vous que les tonneaux utilisés sont placés à au moins 5 mètres des forêts ou des boisés, à 2 mètres des bâtiments ou de toute source de matériel inflammable, et qu'au moins 2 mètres autour des tonneaux sont dégagés jusqu'au sol minéral. Les tonneaux de brûlage devraient avoir une bonne ventilation ainsi qu'un grillage et ne jamais être laissés sans surveillance.

Lignes d'énergie électrique et citernes compressibles à propane

Il faudrait dégager toute végétation à proximité des lignes d'énergie électrique, des citernes compressibles à propane et de toute autre source de combustible.

Installations d'urgence

Les lieux des bâtiments « Intelli-feu » offrent un accès approprié aux véhicules d'urgence et ont une source d'approvisionnement en eau à proximité, comme un étang ou une mare-réservoir.

Pelles et râtaux

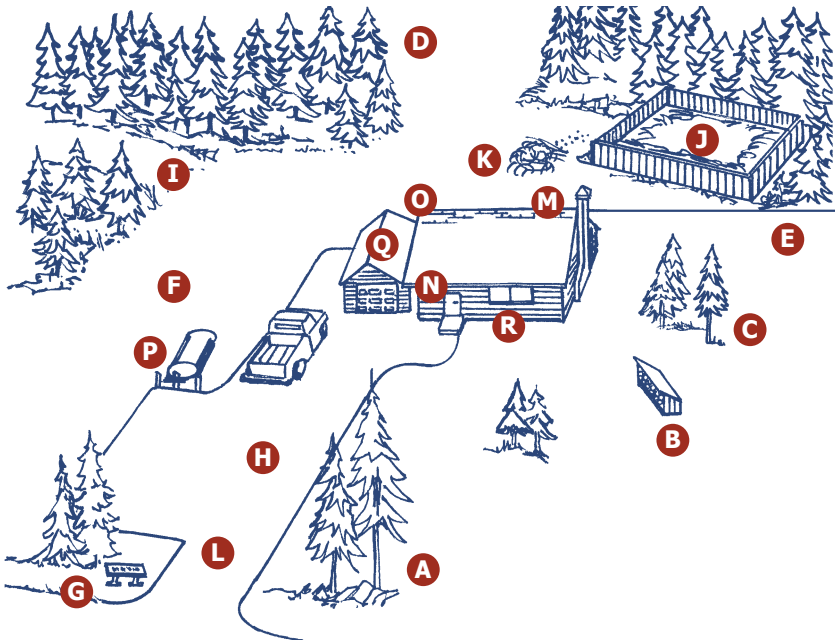
Chaque demeure devrait avoir des pelles, râtaux, haches, tuyaux d'arrosage, arroseurs et échelles de toit pour aider à lutter contre les incendies de forêt.



PHOTO : BRIAN MOTTUS

Communiquez avec les entreprises de services publics pour faire enlever la végétation qui se trouve sous des installations électriques.

Un plan de protection Intelli-feu bien pensé



- A** Élaguez les branches des arbres pour qu'elles ne soient pas à moins d'un ou deux mètres du sol.
- B** Entreposez le bois de chauffage à une bonne distance de la demeure.
- C** Enlevez les arbres qui se trouvent à moins de 10 mètres de la demeure.
- D** Éclaircissez les arbres (les cimes ne se touchant pas) à moins de 30 mètres de la demeure.
- E** Gardez les branches loin des lignes d'énergie électrique (faites-les enfouir si possible).
- F** Enlevez la broussaille; arrosez et tondez le gazon.
- G** Indiquez clairement votre nom et numéro de lot pour en faciliter l'identification.
- H** Assurez-vous que votre entrée de cour est assez large pour accommoder les véhicules d'urgence.
- I** Fournissez une sortie d'urgence additionnelle.
- J** Ayez un étang ou une mare-réservoir offrant un approvisionnement d'urgence en eau.
- K** Utilisez un cendrier ou un tonneau de brûlage « Intelli-feu ».
- L** Dégagez l'entrée de cour pour qu'il n'y ait aucun arbre à moins de 3 ou 4 mètres.
- M** Installez la cheminée en respectant le Code du bâtiment et en utilisant des écrans pare-étincelles.
- N** Grillagez tous les soffites et gouttières.
- O** Grillagez les vérandas et les balcons; fermez les vides sanitaires (espace entre le sol et le plancher bas).
- P** Placez les citernes compressibles à propane avec la valve en direction opposée à la demeure.
- Q** Ayez un toit et des murs extérieurs résistant au feu.
- R** Placez des rideaux et des volets protecteurs sur les fenêtres pour les isoler de la chaleur rayonnante.

Faites votre propre évaluation des risques associés à votre demeure et à votre terrain

Indiquez le nombre de points approprié pour chaque facteur évalué. Moins vous avez de points, plus votre propriété est prête à survivre à un incendie de forêt. Si une question ne s'applique pas à votre demeure, indiquez 0 comme pointage.



PHOTO : CDF

Est-ce que votre demeure survivrait à un incendie de forêt?

Évaluation des risques associés à votre demeure et à votre terrain

Facteurs importants	Caractéristiques des matériaux	Points	Votre pointage	
Quel type de matériau de toiture avez-vous?	Si c'est du bitume, du métal, de la tuile ou des bardeaux de fente avec cote ULC	0		
	Si vous avez des bardeaux de fente en bois sans cote ULC	30		
Votre toit est-il propre?	Pas d'aiguilles, de feuilles ou d'autres matériels inflammables	0		
	Aiguilles et feuilles sur le toit	2		
	Gouttières bouchées, amoncellement de feuilles	3		
Quels matériaux ont été utilisés pour construire l'extérieur de votre demeure?	Matériau ininflammable comme stucco, métal, bardage, brique	0		
	Rondins ou bois massif	1		
	Bois, bardage en vinyle, bardeaux de fente en bois	6		
Vos saillies de toit et orifices de ventilation sont-ils fermés et grillagés?	Saillies et orifices fermés, grillage de 3 mm	0		
	Saillies et orifices fermés sans grillage	1		
	Saillies et orifices ouverts	6		
Avez-vous grillagé vos balcons, terrasses ou vérandas?	Tous les balcons, terrasses et vérandas sont grillagés ou revêtus de matériau résistant au feu	0		
	Tous les balcons, terrasses et vérandas sont grillagés ou revêtus de matériau inflammable	2		
	Les balcons, terrasses et vérandas ne sont pas grillagés ou revêtus de matériau	6		
Vos fenêtres et portes sont-elles bien résistantes au feu?	Verre trempé dans toutes les portes/fenêtres	0		
	Vitre double :	• Petite/moyenne		1
		• Grande		2
	Vitre simple :	• Petite/moyenne		2
• Grande		4		
Où est votre réserve de rondins?	À plus de 10 mètres de tout bâtiment	0		
	Entre 3 et 10 mètres de tout bâtiment	3		
	À moins de 3 mètres de tout bâtiment	6		
Votre demeure est-elle en retrait du bord d'une pente?	La demeure est située dans le bas ou la partie inférieure d'une colline.	0		
	La demeure est située dans le haut ou au milieu d'une colline.	6		

Évaluation des risques associés à votre demeure et à votre terrain

Facteurs importants	Caractéristiques des matériaux	Points	Votre pointage	
Quel type de forêt se trouve à proximité de votre demeure et à quelle distance se trouve-t-elle?	Feuillus (peupliers, bouleaux) à moins de 10 mètres des bâtiments	0		
	Feuillus à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments	0		
	Bois mixte (peupliers, bouleaux, épinettes ou pins) à moins de 10 mètres des bâtiments	30		
	Bois mixte à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments	3		
	Conifères (épinettes, pins ou sapins) à moins de 10 mètres des bâtiments	• séparés • ensemble		30 30
	Conifères (épinettes, pins ou sapins) à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments	• séparés • ensemble		10 30
Quel type de végétation pousse dans la zone à proximité de vos bâtiments?	Gazon bien arrosé ou autre matériel ininflammable	0		
	Herbe sauvage non tondue ou buissons	• à moins de 10 mètres des bâtiments • entre 10 et 30 mètres des bâtiments		30 3
	Matériel ligneux mort ou au sol à moins de 10 mètres des bâtiments	• parsemé • ensemble		30 30
	Matériel ligneux mort ou au sol entre 10 et 30 mètres des bâtiments	• parsemé • ensemble		3 30
Y a-t-il beaucoup de sous-bois et de combustible étagé dans la forêt environnante?	Aucun à une distance de 10 à 30 mètres	0		
	Parsemé	• à moins de 10 mètres des bâtiments • à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments		4 3
	Abondant	• à moins de 10 mètres des bâtiments • à une distance de 10 à 30 mètres des bâtiments		10 7
Le niveau de risque d'un incendie de forêt pour votre demeure est :		Pointage total		

Peu élevé <21 points Moyen 21-29 points Élevé 30-35 points Très élevé >35 points

Autres facteurs « Intelli-feu »

Facteurs importants	Oui	Non
Votre demeure et votre propriété sont-elles bien assurées?		
Possédez-vous le matériel de lutte contre le feu nécessaire (pelles, râtaeux, seaux, tuyaux d'arrosage, etc.) à portée de la main?		
Est-ce que vos tonneaux de brûlage sont grillagés et à au moins 10 mètres de matériel inflammable et de bâtiments?		
Est-ce que les lignes d'énergie électrique dans les airs sont dégagées de toute végétation et au moins à la hauteur d'un arbre de la forêt la plus proche?		
Est-ce que les citernes compressibles à propane sont dégagées de toute végétation et à au moins 10 mètres de toute demeure ou autre bâtiment?		
Y a-t-il des services d'urgence pour la lutte contre le feu à moins de 10 minutes de conduite de votre demeure?		
Est-ce que votre cheminée est sécuritaire? Est-ce que votre cheminée est propre? Est-ce que votre cheminée a les ouvertures et la hauteur d'empilage appropriées ainsi que le grillage et le pare-feu nécessaires?		
Avez-vous un bon accès d'urgence à votre propriété?		
Est-ce que votre demeure et les autres bâtiments possèdent une zone bien identifiable et facile à défendre d'au moins 10 mètres de chaque côté des structures?		
Avez-vous un approvisionnement en eau municipal ou sur place adéquat en cas d'incendie?		
Est-ce que votre famille a un plan d'urgence en cas d'incendie?		

Numéros de téléphone en cas d'urgence

Trouvez et notez les numéros des services d'urgence dans votre région et gardez-les dans un endroit visible à proximité du téléphone.

Service des incendies : _____

Police : _____

Pour signaler un incendie de forêt, composez :

Nord-Ouest de l'Ontario **1 888 284-3473**

Nord-Est de l'Ontario **1 888 863-3473**

Centre et Sud de l'Ontario – Communiquez avec votre service local des incendies

Fournissez le plus de renseignements possible, comme :

Emplacement ou adresse de l'incendie : _____

Municipalité la plus proche : _____

Nom géographique/lac : _____

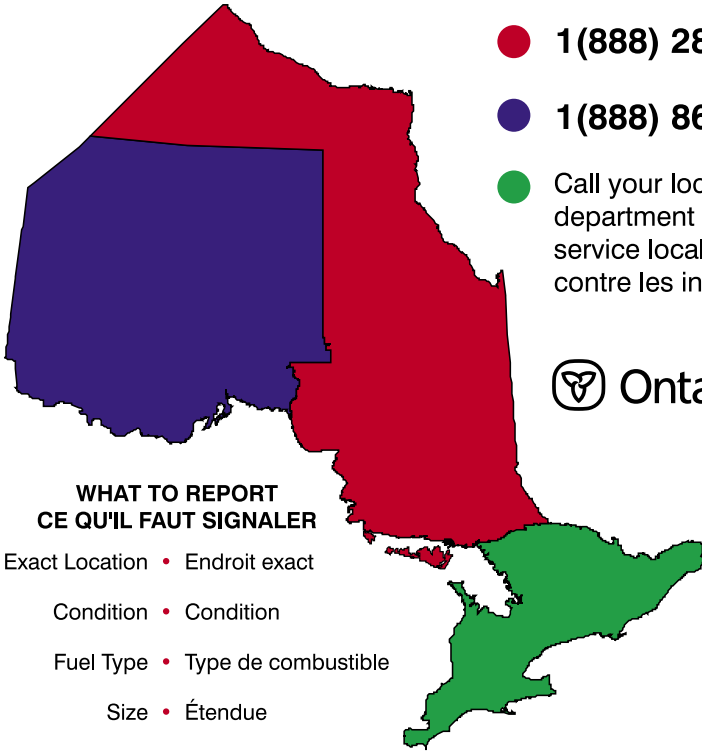
Canton : _____ Conditions de l'incendie : _____

Biens menacés : _____ Taille estimée de l'incendie : ____ (ha)

Personne qui appelle : _____

Personne-ressource : _____

REPORT FOREST FIRES SIGNALEZ LES FEUX DE FORÊT



● 1(888) 284-3473

● 1(888) 863-3473

● Call your local fire department / Appelez le service local de lutte contre les incendies



WHAT TO REPORT CE QU'IL FAUT SIGNALER

- Exact Location • Endroit exact
- Condition • Condition
- Fuel Type • Type de combustible
- Size • Étendue

Pour plus de renseignements sur la protection de votre demeure et de votre collectivité contre les incendies de forêt, communiquez avec votre service local des incendies ou avec le bureau de la gestion des incendies du ministère des Richesses naturelles.



51847-1

(2,5 k, 04 03 31)

ISBN: 0-7794-6065-0